

prêt assuré, de la banque plutôt que directement de la Société d'hypothèques et de logement, comme le prévoit la mesure à l'étude.

En outre, si je ne m'abuse, d'après ce qu'on a dit vendredi, la banque qui me prête l'argent aux termes de cet article que le projet de loi modifie, perçoit une commission de la Société centrale d'hypothèques et de logement pour avoir consenti ce prêt. J'aimerais savoir qui décidera que le prêt que je dois recevoir à l'égard d'une petite maison devra m'être consenti aux termes de cet article de la loi ou aux termes des dispositions de la loi concernant l'assurance des prêts?

L'honorable M. Haig: Il y a une réponse à cela.

L'honorable M. Macdonald: Il y a sans doute une réponse, mais je ne l'ai pas encore reçue. C'est ce à quoi je songeais vendredi mais, apparemment, je n'ai pas posé la question.

Honorables sénateurs, le projet de loi à l'étude vise à accroître la somme d'argent qui est mise à la disposition de la Société centrale d'hypothèques et de logement en vue de l'octroi de prêts destinés à la construction d'habitations aux termes du paragraphe (1) de l'article 22 de la loi. Au début, le montant prévu à cette fin aux termes de la loi était de 250 millions de dollars. Qu'il me soit permis d'ajouter que cette première subvention avait été consentie par l'ancienne administration; de fait, le projet de loi que nous étudions ce soir vise à modifier une loi adoptée par le gouvernement précédent. L'administration actuelle ne nous présente rien de nouveau.

Le montant primitif était donc de 250 millions de dollars, qui a été porté à 400 millions plus tard. A l'exception d'un petit solde, sauf erreur, toute cette somme a été prêtée; c'est pourquoi il est urgent que le projet de loi soit adopté le plus tôt possible afin que la construction de maisons se poursuive. La mesure propose d'ajouter à ces 400 millions une autre somme de 350 millions de dollars qui sera utilisée afin de consentir des prêts hypothécaires.

Cette somme devrait contribuer à construire un bon nombre de maisons. Mais elle fera plus que cela; elle créera de l'emploi pour nombre de personnes; elle servira également à utiliser des quantités de planches empilées dans les cours à bois par tout le pays. Ce sont là d'excellents objectifs; j'approuve le projet de loi et je vais certes l'appuyer. Nous devons tout de même nous rendre compte que le gouvernement ne présente pas tant cette mesure pour diminuer la pénurie de maisons que pour fournir de l'emploi. C'est le motif avoué, je crois.

L'honorable M. Quinn: Excellent motif, n'est-ce pas?

L'honorable M. Macdonald: En effet. J'allais dire qu'il s'agit là d'une épée à deux tranchants; mais une épée à deux tranchants cause des dommages: c'est plutôt le contraire, elle fait du bien de deux façons. La mesure aura pour effet de répondre au besoin de maisons et, en même temps, de fournir de l'emploi et d'assurer la sécurité du pays.

Un point me préoccupe, cependant; il s'agit d'avances d'argent pour la construction de petites maisons. Je me demande s'il ne se construit pas trop de petites maisons au Canada. Je demanderais au leader du gouvernement de nous dire, s'il est en mesure de le faire, quelle sera la dimension des maisons construites en vertu de ces nouveaux prêts. Un jeune couple qui débute en ménage peut très bien se contenter d'une maison comprenant un petit salon, une salle à manger, une cuisine, une salle de bain et une chambre à coucher; mais il lui faudra bientôt au moins deux chambres à coucher. A mon avis, on construit actuellement trop de maisons n'ayant que deux chambres à coucher. Quand je voyage à travers le pays par train, je constate, surtout dans les banlieues de ville et de village, qu'un grand nombre de petites maisons ne semblent pas avoir plus de deux chambres à coucher.

Honorables sénateurs, ce genre de maisons convient très bien si la génération présente et future ne doit élever qu'un ou deux enfants. Mais êtes-vous d'avis que le gouvernement devrait favoriser la construction de si petites maisons? Il faut un plus grand nombre de maisons, bien sûr, mais ne laissons pas couvrir le pays d'habitations à une ou deux chambres à coucher. Les familles nombreuses contribuent beaucoup au progrès du pays. Les enfants ont plus de chances de réussir dans la vie, je crois, s'ils ont eu au foyer des émules, c'est-à-dire des frères et des sœurs. J'approuve le projet de loi à l'étude, c'est entendu; j'espère, cependant, qu'on n'en profitera pas pour construire trop de maisons ne comportant que deux chambres à coucher.

(Texte)

L'honorable M. Vaillancourt: Honorables sénateurs, permettez-moi d'ajouter quelques mots: nous avons, dans le Québec, grâce aux Caisses populaires, acquis beaucoup d'expérience dans la construction de maisons familiales. Nous avons actuellement plus de deux cent vingt-cinq millions de dollars de prêts par nos Caisses populaires. La difficulté que nous rencontrons, c'est que les petits salariés, trouvant le coût de construction trop élevé, cherchent à bâtir trop petit. Comme l'a dit mon leader (l'honorable M. Macdonald), une